

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE
PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) 2025**

La commission nationale s'est réunie à deux reprises en réunion plénière :

- Le 12/05/2025 pour la répartition des dossiers par binômes et pour expliquer la procédure d'évaluation des dossiers
- Le 26/05/2025 pour l'affectation des subventions suite aux propositions des binômes

La commission était composée des personnes suivantes :

Nom / Prénom	Fonction	Structure	Courriel
BARBERIS Frédéric	CTN	FFB	dtn@ffbillard.com
CARAN Dominique	Membre CD	FFB	dominique.caran@ffbillard.com
CARDINEAU Véronique	Directrice administrative et financière	FFB	ffb@ffbillard.com
FOUCAULT Jean-Jacques	Membre CDB 45	CDB	foucalt.jeanjacques@laposte.net
GOUZIE Milène	Membre CD	FFB	milene.gouzien@ffbillard.com
GOUZIE Renaud			renaud.gouzien@ffbillard.com
GUIGNER Jérémy	Membre CD	FFB	jeremy.guigner@ffbillard.com
LEBOURGEOIS Philippe	Président ligue de Normandie	Ligue	lebourgeois.mp@gmail.com
MEZINO Tony	Membre CD ligue de la Réunion	Ligue	tonymez97429@gmail.com
MILLE Didier	Membre CD ligue des Hauts de France	Ligue	didier.mille59@gmail.com
RABAULT Hervé	Président CDB 35	CDB	herve.rabault@orange.fr
TOURNIER Yves	Président Ffbillard	FFB	yves.tournier@ffbillard.com

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la fédération Française de billard d'un montant 2025 de **64 000 €**, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage PSF 2025 jointe au présent PV.

Au **07/05/2025**, date limite de dépôt des demandes de subventions, la fédération Française de billard a reçu et enregistré **34 dossiers** de demandes de subventions*.

Après analyse de la présente commission :

- **14** dossiers sont rejetés car non-éligibles dont la liste est présentée en annexe A et B;

- 20 dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention dont la liste des bénéficiaires et les montant associés sont présentés en annexe C.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence nationale du sport pour validation et décision. Cette dernière procèdera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des CR établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales),...

Sur la base des résultats de son analyse, l'Agence pourra demander des compléments d'informations à la fédération et/ou procèdera au paiement des subventions proposées par la présente commission.

Ce PV est accompagné d'un compte rendu reprenant des éléments plus détaillés, qualitatifs et quantitatifs, issus des commissions nationales et/ou territoriales pour les fédérations qui ont une gestion décentralisée.

Fait à Bellerive sur Allier, le 06/06/2025

Signature du Président de la commission

Yves Tournier



ANNEXE A - Liste des dossiers non éligibles / rejetés

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du rejet », l'un des objets suivants :

- l'association n'a pas de SIRET/SIREN ;
- les informations administratives de l'association ne sont pas conformes ;
- un document obligatoire manque (PV AG, compte de résultat, projet associatif, bilan) ;
- autre (champ libre).

25-0013	Billard club Aixois	Montant demandé < 1500 €
25-0022	Billard club Friville Escarbotin	Hors champ de subvention achat matériel > 500 €
25-0035	Union sportive d'Arnage	Hors champ de subvention achat matériel > 500 €

ANNEXE B - Liste des dossiers 2025 non retenus

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du refus », l'un des objets suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération ;
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...) ;
- autre (champs libre).

Osiris	Nom	Commentaires
25-0028	Académie royale de Versailles	Trésorerie trop importante
25-0012	Anjou Blackball Club	Pas d'explications précises sur les actions / hors champ de subvention
25-0031	Billard club Dangeolais	Trésorerie trop importante
25-0020	Billard club St Just en Chaussée	Faible cohérence des demandes par rapport aux orientations PSF et absence de devis
25-0017	Billard Troyes Agglo	Trésorerie trop importante
25-0015	CDB Loire Atlantique	Dossier largement incomplet. Aucun chiffrage n'est étayé et achat de matériel > 500 €
	CDB Loire Atlantique	
25-0021	Century club Saint Avoird	Pas d'explications précises sur les actions / hors champ de subvention
25-0004	Comité départemental de l'Eure	La Ligue est déjà subventionnée pour les stages jeunes multi club
25-0025	Comité départemental Seine Maritime	La Ligue est déjà subventionnée pour les stages jeunes multi club
25-0033	Eight concept	Trésorerie trop importante
25-0032	Ligue de Bourgogne Franche Comté	Trésorerie trop importante
	Ligue de Bourgogne Franche Comté	
	Ligue de Bourgogne Franche Comté	

ANNEXE C - Liste des dossiers 2025 retenus

N° dossier	Nom de la structure	Actions	Montant demandé	Montant proposé
25-0024	Académie de billard St Pierre		2 000 €	2 000 €
25-0010	Association billarder's Blésois		3 000 €	1 500 €
25-0016	Association sportive La Montagne	Action 1	3 000 €	750 €
	Association sportive La Montagne	Action 2	2 000 €	750 €
25-0009	Association Thorigné Fouillard		3 000 €	3 000 €
25-0027	Billard Club Avionnais		1 500 €	1 500 €
25-0003	Billard Club Joué les Tours	Action 1	8 000 €	2 700 €
	Billard Club Joué les Tours	Action 2	10 000 €	4 500 €
25-0018	Billard Club Noyon		1 500 €	1 500 €
25-0002	Billard Sport Morlaix		1 500 €	1 500 €
25-0019	Don Bosco sports Nantes	Action 1	1 000 €	1 000 €
	Don Bosco sports Nantes	Action 2	4 000 €	3 500 €
25-0006	Ecole de la Bernerie en Retz		2 300 €	2 300 €
25-0008	Jeune France Cholet	Action 1	1 700 €	1 500 €
	Jeune France Cholet	Action 2	2 000 €	2 000 €
25-0030	Ligue Auvergne Rhône Alpes	Action 1	7 500 €	1 500 €
	Ligue Auvergne Rhône Alpes	Action 2	5 000 €	1 500 €
25-0029	Ligue Centre Val de Loire	Action 1	3 500 €	1 500 €
	Ligue Centre Val de Loire	Action 2	7 500 €	2 500 €
25-0014	Ligue de Bretagne	Action 1	1 500 €	1 500 €
	Ligue de Bretagne	Action 2	1 500 €	1 500 €
	Ligue de Bretagne	Action 3	3 000 €	2 000 €
25-0023	Ligue de la Réunion	Action 1	1 000 €	1 000 €
	Ligue de la Réunion	Action 2	1 500 €	1 500 €
25-0034	Ligue Grand Est	Action 1	4 000 €	750 €
	Ligue Grand Est	Action 2	3 500 €	750 €
25-0001	Ligue Normandie	Action 1	2 500 €	1 500 €
	Ligue Normandie	Action 2	2 000 €	1 500 €
	Ligue Normandie	Action 3	2 000 €	1 000 €
25-0007	Ligue Nouvelle Aquitaine	Action 1	5 000 €	4 000 €
	Ligue Nouvelle Aquitaine	Action 2	2 000 €	2 000 €
	Ligue Nouvelle Aquitaine	Action 3	3 000 €	2 500 €
25-0026	Ligue Pays de la Loire		6 000 €	3 500 €
25-0011	O Cigalon	Action 2	2 000 €	2 000 €